

Comité Syndical du 19 janvier 2009

Procès-verbal synthétique

Présents	Excusés
1. Jean-François VASSEUR	1 - Marion LEPRESLE
2. Daniel CARPENTIER	2 - Denis CADIX
3. Michel WATELAIN	3 - Paul PILOT
4. Daniel BEAUPERE	4 - Éric DENIS
5. Jean-Marc WISSOCQ	5 - Isabelle DEMAISON
6. Jean-Claude RENAUX	6 - Francis LEC
7. Daniel LEROY	7 - Daniel DUBOIS
8. Didier CARDON	8 - Daniel PROUILLE
9. Guy LACHEREZ	
10. Laurent SOMON	
11. Sarah THUILLIEZ	
12. Jean-Pierre TETU	
13. Olivier JARDE	

- **Le quorum** ayant été constaté par la présence de 13 membres sur 21, la séance est ouverte.
- **Désignation du secrétaire de séance.** M. Daniel CARPENTIER est désigné secrétaire de séance.
- **Approbation du compte-rendu du dernier Comité Syndical.** Le compte-rendu de la dernière réunion du 24 novembre 2008 a été envoyé aux membres le 11 décembre 2008 et aucune remarque n'a été reçue. Le compte-rendu est approuvé par les membres présents.

DELIBERATIONS

01 – Vote du Budget Primitif 2009

Le budget primitif 2009 est voté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

02 – Contributions 2009 des membres

Les contributions des membres pour 2009 sont approuvées.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

03 – PHILEAS NET - Contributions 2009 pour le remboursement de l'emprunt

Les contributions 2009 pour le remboursement de l'emprunt sont approuvées. Les intérêts des placements effectués en 2008 sont déduits des sommes demandées au Conseil Général et à Amiens Métropole.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Délibérations adoptées par le BUREAU le 13 janvier 2009

01 – Convention de mutualisation avec la com de com du BERNAVILLOIS

La convention est approuvée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

02- Convention de mutualisation Pays du Coquelicot – Bray-sur-Somme – SUSI

La convention est approuvée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

03- Couverture des zones blanches – plan de financement

La délibération est approuvée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

04- Extension de PHILEAS NET – barreau Nord – Ouest – plan de financement

La délibération est approuvée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Décisions du président

OBJET : Désistement dans les procédures de contentieux

Le syndicat mixte a déposé en 2004 deux recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens contre le Conseil Régional de Picardie : pour le retrait de la délibération du 28 février 2004 et l'indemnisation suite au non-paiement de la subvention accordée en février 2004 et contre le réseau régional de télécommunications.

Acte déposé en Préfecture de la Somme le 11 décembre 2008

Les décisions du Président sont publiées en intégralité sur le site du syndicat mixte.

Communautés de communes souhaitant adhérer à SUSI

La communauté de communes du VAL DE NOYE va délibérer lors de son prochain conseil communautaire sur l'adhésion au syndicat mixte SUSI.

Le directeur s'est rendu le 13 janvier 2009 à EU pour présenter le syndicat mixte à la communauté de communes du Gros Jacques qui devrait entreprendre la démarche d'adhésion.

Le directeur va se rendre, en fin de semaine, à MOYENNEVILLE pour présenter le syndicat mixte à la communauté de communes du Vimeu Vert.

Nouvelles consultations

Marché de communication

Une consultation en procédure adaptée sera lancée pour une mission de :

- 1 - définition d'une campagne de communication visant à donner à SOMME NUMERIQUE une notoriété « professionnelle » au plan national et une notoriété « grand public » au plan local, en particulier par la création d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique.
- 2. - mise en œuvre d'outils de communication pérennes basés sur les meilleures technologies de publication web et multimédia

Le but est de donner à court terme une réelle visibilité sur le changement impulsé à partir du bilan des dix premières années d'existence de la structure syndicale et de mettre en œuvre simultanément des outils de communication à la disposition de l'équipe du syndicat pour qu'elle puisse évoluer ultérieurement en réelle autonomie sur ses besoins de communication institutionnelle.

Le prestataire devra constituer une équipe pluridisciplinaire satisfaisant aux exigences techniques particulières à chacun de ces deux objectifs. La sous-traitance est autorisée.

Audit

Les résultats des deux lots de l'audit feront l'objet d'une présentation devant :

- le Conseil Général de la Somme le 26 janvier à 14h30
- le Bureau d'Amiens Métropole le 26 janvier à 17h00

Tarifs du dégroupage sur les DSLAM publics

La société France CitéVision, qui devrait être un acteur du dégroupage sur DSLAM publics dans la Somme, nous a demandé de baisser les tarifs à 13€/mois, soit 4€ pour le syndicat mixte et 9€ pour France Télécom. Daniel LEROY lors de notre dernière rencontre leur avait proposé un tarif de 15€/mois.

Par ailleurs France CitéVision nous demande d'accéder favorablement à un paiement trimestriel de la redevance fixe annuelle qu'ils doivent pour l'utilisation de notre réseau.

Après débat, il est décidé de maintenir le tarif de 15€, tout en accédant favorablement à la seconde demande de France CitéVision si elle est rapidement confirmée par écrit avec accord sur l'engagement du dégroupage aux conditions tarifaires indiquées.

Par ailleurs, nous avons eu des indications d'intérêt pour l'utilisation des DSLAM publics par deux opérateurs :

- Neuronnexion : basé à Amiens (Clientèle professionnelle)
- Option Service : basé à Compiègne (clientèle professionnelle également)

La séance est levée à 19h00.

Le prochain BUREAU se réunira le **23 mars 2009 à 17h**

Fait à Amiens, le 30 janvier 2009

Le Président
Jean-François VASSEUR

Déposé en Préfecture de la Somme Le 30.01.2009
